



Coopératives en Lorraine : des emplois ancrés dans les territoires

Janvier 2014

■ Antoine DELTOUR

En 2011, en Lorraine, le secteur coopératif compte 835 établissements employant 9 500 salariés. Au regard de la part de ses effectifs salariés (1,4% de l'emploi salarié lorrain), le secteur apparaît moyennement développé. La région possède toutefois des atouts spécifiques, avec une importante représentation dans le secteur bancaire, qui va de pair avec un encadrement plus présent. La Lorraine bénéficie aussi d'infrastructures importantes, comme le port de Metz qui lui octroie de plus grandes facilités à exporter ses productions agricoles.

Pour autant, la contribution du secteur coopératif au PIB lorrain dépasse, avec 980 millions d'euros, sa seule proportion de salariés, grâce à des salaires plus élevés que dans l'ensemble de l'économie lorraine. Enfin, si ce secteur a apporté une plus grande stabilité lors des crises récentes, il peine encore à dynamiser l'économie régionale. La future loi sur l'économie sociale et solidaire constitue dans ce contexte une réelle chance pour la Lorraine de conforter ses emplois dans les territoires.

Le secteur coopératif est une composante importante de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, en 2011, la Lorraine compte 835 établissements coopératifs. Ils emploient 9 500 salariés, soit 1,4% de l'emploi salarié régional. La Lorraine se situe ainsi au niveau de la moyenne nationale, mais au 15^e rang des 22 régions métropolitaines. La première région pour le poids des coopératives dans l'emploi salarié est le Poitou-Charentes (2,7%), suivi de la Bretagne (2,6%) et du Limousin (2,3%). Champagne-Ardenne (2,3%) et l'Alsace (2,2%) se situent respectivement aux quatrième et septième rangs. À l'inverse, le secteur coopératif est peu présent dans les grandes régions, comme l'Île-de-France et PACA. Seule la région Rhône-Alpes se situe dans une honnête moyenne. La Moselle et la Meurthe-et-Moselle, départements urbains, concentrent respectivement 44% et 27% des coopératives lorraines.

Les Vosges et la Meuse, départements ruraux, sont bien représentés avec 19% et 10% des coopératives lorraines.

Un secteur coopératif dominé par les établissements de crédit

Les coopératives de crédit (612 établissements) constituent de loin la famille de coopératives la plus importante en Lorraine. Avec 6 200 salariés, elles représentent deux tiers des emplois salariés coopératifs, contre 54% en France métropolitaine. Cela s'explique par l'importance des coopératives au sein des activités financières, qui emploient un tiers des salariés du secteur, contre 19% au niveau national. Les plus gros employeurs en Lorraine sont le CRÉDIT AGRICOLE, le CRÉDIT MUTUEL, la CAISSE D'ÉPARGNE, la BANQUE POPULAIRE et le CRÉDIT COOPÉRATIF.



cres

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
de Lorraine

En Champagne-Ardenne et en Alsace, les coopératives représentent aussi un tiers des emplois du secteur financier. Mais leur poids dans l'ensemble du secteur coopératif y est modéré par les nombreux emplois dans les coopératives agricoles.

Des coopératives agricoles importantes dans le commerce de gros

En Lorraine, les coopératives agricoles emploient 2 000 salariés, soit 21% de l'emploi salarié coopératif régional, une part proche de la moyenne française. Cette part est de 30% en Alsace et de 41% en Champagne-Ardenne, en raison notamment de la production de sucre et de vin.

Le commerce de gros de céréales et d'aliments pour le bétail se distingue parmi les coopératives agricoles en Lorraine. Les coopératives y emploient 900 salariés, soit 86% des effectifs du secteur, contre 51% au niveau national. Cette forte contribution s'explique par la présence de quelques coopératives aux effectifs importants, telles que EMC², la COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LORRAINE OU LORRAINE CÉRÉALES APPROVISIONNEMENT. Ces implantations bénéficient notamment de la présence du port de Metz qui ouvre la Lorraine sur l'international.

Les activités d'agriculture et de sylviculture sont également bien représentées dans les coopératives lorraines. Elles y emploient 5% des effectifs, contre 3% en France métropolitaine. Au contraire, la part des coopératives dans l'industrie agroalimentaire est plus faible dans la région, notamment en comparaison avec Champagne-Ardenne où les industries tant sucrières (CRISTAL UNION, TEREOS) que viticoles sont de grosses pourvoyeuses d'emplois. En Lorraine, la production de fromage domine le secteur de l'industrie agroalimentaire dans les coopératives.

Enfin le secteur de la construction représente seulement 1% de l'emploi salarié coopératif en Lorraine, contre 4% au niveau national et dans les régions voisines. Les coopératives de ce secteur sont majoritairement des coopératives de production (quatre emplois sur cinq).

L'emploi coopératif résiste mieux

L'effectif salarié des coopératives lorraines est fin 2011 à un niveau très proche de celui de 2008. La baisse de 0,7% sur l'ensemble de la période est bien plus faible que celle observée sur l'ensemble de l'emploi salarié lorrain (-3,2%). Les coopératives n'ont pas pour autant été épargnées par la crise, avec notamment une forte réduction des effectifs en 2009. Mais dans le secteur le plus touché, celui des activités financières, l'emploi a mieux résisté dans les établissements coopératifs (-2,8%) que dans l'ensemble des banques (-3,5%).

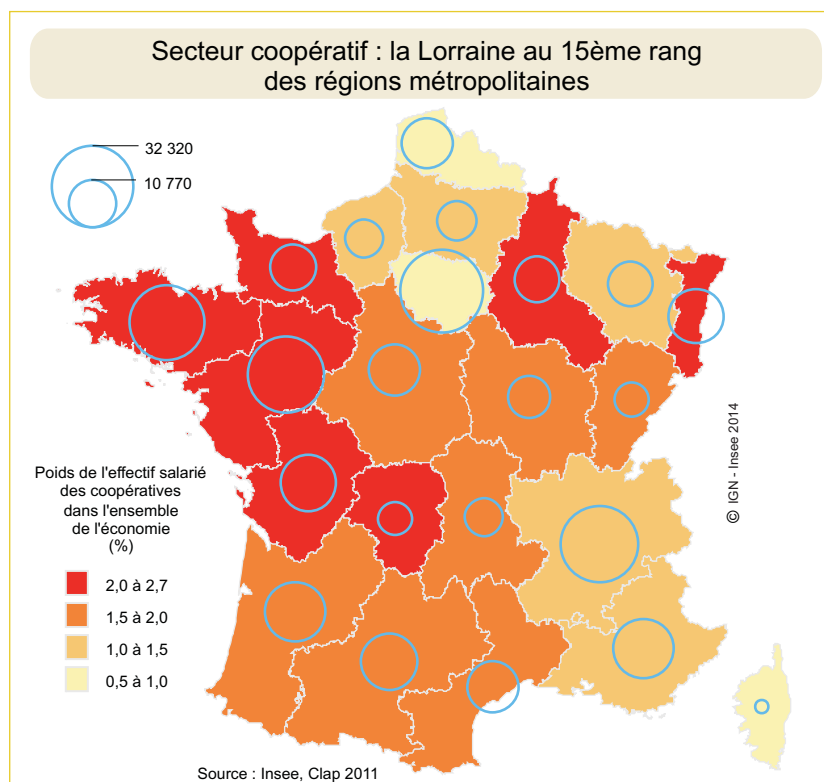
Le secteur coopératif représenterait en 2011 une contribution au PIB régional (55 milliards d'euros) de l'ordre de 1,8%, soit environ 980 millions d'euros. Cette contribution est forte dans les services, proche de 2,3%, compte tenu de l'impact des établis-

sements bancaires. Elle l'est également dans l'agriculture, avec 6,3% de la contribution régionale. Elle est moindre dans l'industrie (0,5%) et faible dans la construction (0,3%).

Davantage de cadres que dans les autres entreprises

Le secteur coopératif lorrain emploie 22% de cadres, contre 12% dans l'ensemble de l'économie lorraine et seulement 15% d'ouvriers, contre 31% dans l'ensemble de l'économie. Cette structure est due à l'importance du secteur financier au sein des coopératives, qui emploie proportionnellement plus de cadres et beaucoup moins d'ouvriers que le reste de l'économie.

La part d'ouvriers dans les effectifs des coopératives lorraines est sensiblement plus faible que dans les coopératives en France métropolitaine ou dans les régions voisines.



Le projet de loi sur l'Économie sociale et solidaire

Présenté en Conseil des ministres en juillet 2013, le projet de loi va **définir le périmètre de l'Économie Sociale et Solidaire** pour la première fois. Il comprendra non seulement les acteurs **historiques de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations)**, **mais aussi les entreprises sociales** qui auront fait le choix de s'appliquer à elles-mêmes les principes fondateurs du secteur et qui se seront déclarées comme telles. Cette clarification du champ de l'Économie sociale et solidaire permettra aux **financeurs publics et privés** de mieux identifier les structures de l'ESS, d'orienter vers elles des outils de financement adaptés, et ainsi **d'amplifier les investissements dans ce secteur**.

Cela s'explique par une moindre importance des secteurs industriels et de la construction dans les coopératives lorraines.

Quel que soit le secteur d'activité, les établissements coopératifs sont en moyenne de plus grande taille que dans le reste du tissu productif. Ainsi, 25% d'entre eux ont au moins dix salariés, contre 17% de l'ensemble des établissements. Les rémunérations sont supérieures dans le secteur coopératif : 39 000 euros bruts par équivalent temps plein (ETP) contre 31 000 euros en moyenne régionale. Cette spécificité est en grande partie liée à la surreprésentation du secteur financier dans les coopératives. Les rémunérations y sont plus élevées que dans les autres secteurs d'activité.

Les coopératives connaissent aussi des inégalités salariales

Si les rémunérations sont plus favorables dans le secteur coopératif, l'écart entre celles des hommes et des femmes y est aussi plus important. Dans les coopératives lorraines, le salaire horaire net est de 16 euros en moyenne pour les hommes et de 12,60 euros pour les femmes, soit un écart de plus de trois euros. La différence est de moins de deux euros pour l'ensemble des salariés lorrains, dont le salaire horaire moyen est de 13,20 euros pour les hommes et 11,30 euros pour les femmes. Cet écart important dans les coopératives s'explique d'une part par l'âge moyen des hommes supérieur à celui des femmes. D'autre part, 74% des cadres des coopératives sont des hom-

mes alors que pour l'ensemble des cadres lorrains (y compris de la fonction publique), cette proportion est de 60%.

Le recours au temps partiel est plus rare dans le secteur coopératif. Il y représente 14% des postes, contre 23% de l'ensemble des postes en Lorraine. Les trois quarts des postes à temps partiel sont occupés par des femmes, aussi bien dans le secteur coopératif qu'ailleurs.

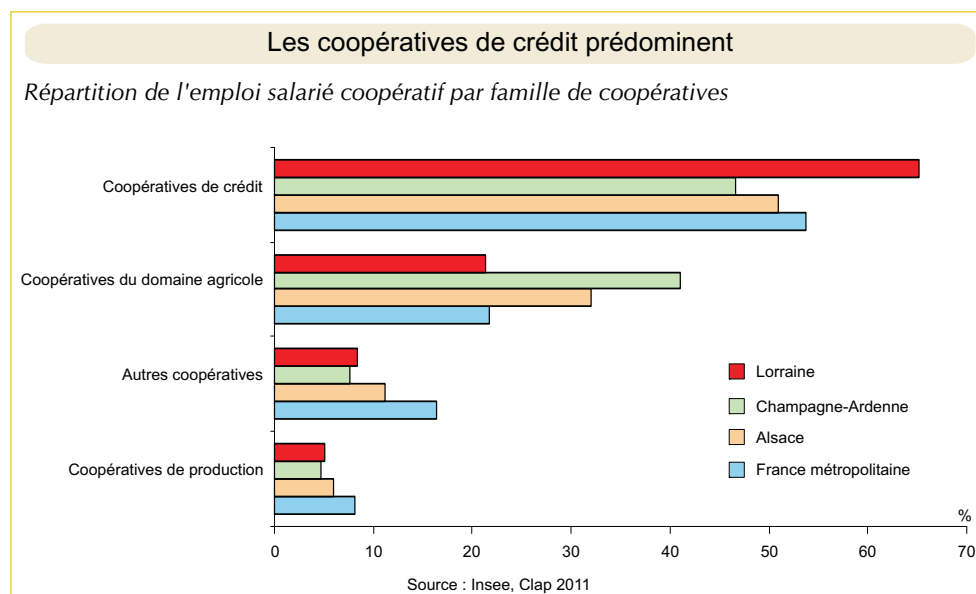
De même, les contrats à durée déterminée (CDD) sont moins fréquents dans le secteur coopératif. Ils ne représentent que 6% des postes, contre 13% tous secteurs confondus. Enfin, les coopératives en Lorraine comme dans toute la France recourent un peu moins à l'apprentissage, aux emplois aidés et aux stagiaires. Ces trois catégories d'emploi représentent 1% des effectifs des coopératives, mais 4% de l'ensemble des entreprises de la région.

Dans les coopératives, la répartition hommes-femmes est similaire à celle observée pour l'ensemble des salariés en Lorraine, à savoir 51% d'hommes et 49% de femmes.

La part des salariés de plus de 50 ans (23%) ne met pas en évidence de spécificité des coopératives. La problématique du renouvellement des forces de travail n'y est donc pas plus aiguë que dans le reste de l'économie.

Des coopératives régionales majoritairement autonomes

Hors secteur financier, 15% des établissements coopératifs lorrains, représentant 11% des effectifs, dépendent d'un centre de décision extérieur à la région. Ces centres de décision, siège de l'entreprise ou tête de groupe pour les entreprises appartenant à un groupe, sont si-



Les coopératives emploient 86% des salariés du commerce de gros de céréales et d'aliments pour bétail

Secteur d'activité	Lorraine		France métropolitaine	
	Effectif salarié	Poids dans le secteur (%)	Effectif salarié	Poids dans le secteur (%)
Activités financières et d'assurance	6 217	34,1	162 640	19,5
Commerce	1 596	1,7	54 139	1,8
<i>dont com. gros céréales & alim. bétail</i>	915	85,5	16 128	50,6
Industrie	714	0,6	34 709	1,1
<i>dont IAA</i>	562	3,1	25 015	4,6
Autres activités de services	572	0,1	31 830	0,2
Agriculture	302	5,3	6 843	3,0
Construction	143	0,3	11 583	0,8
Total	9 544	1,4	301 744	1,4

Lecture : Les coopératives du secteur du commerce emploient 1 596 salariés au 31/12/2011 en Lorraine, soit 1,7% des salariés du secteur

Source : Insee, Clap 2011

tués principalement en Île-de-France et en Champagne-Ardenne. Aucun n'est à l'étranger. Parmi les établissements coopératifs contrôlés depuis la Lorraine, 45% (représentant un quart des effectifs) sont des coopératives mono-établissement ne dépendant pas d'un groupe.

Les têtes de groupe de 14 groupes coopératifs sont situées en Lorraine. Ces derniers contrôlent 38% des établissements coopératifs lorrains hors secteur financier et 54% des effectifs, principalement dans les coopératives agricoles. Ils emploient 500 salariés hors de la Lorraine mais n'ont pas d'implantation internationale. Ils contrôlent aussi en Lorraine 141 établissements, employant 900 salariés, qui n'ont pas une forme juridique de coopérative.

Une sphère d'influence étendue

Le poids économique des coopératives dépasse ainsi largement celui des seules entreprises dont le statut juridique appartient au périmètre des coopératives. Les groupes coopératifs emploient en Lorraine 1 800 salariés dans 193 établissements qui ne font pas partie du secteur coopératif stricto sensu. Cela porterait le poids des coopératives en Lorraine de 1,4% à 1,6% de l'ensemble de l'emploi salarié (moyenne nationale à 1,8%).

Les coopératives jouent aussi un rôle important auprès des entreprises sociétaires. Tout un tissu économique, dont de nombreux emplois dépendent, bénéficie des services rendus par les structures coopératives.

Une bonne implantation dans les territoires ruraux

La proximité est un des principes fondateurs des coopératives. Ainsi, les établissements lorrains s'inscrivent sur l'ensemble du territoire régional. 16% de l'emploi coopératif est localisé sur des communes rurales, contre 12% de l'ensemble des emplois salariés. Cet ancrage particulier ne procède pas seulement des coopératives agricoles. En effet, les banques coopératives emploient 21% de leurs effectifs dans des

communes de moins de 5 000 habitants, alors que l'ensemble du secteur financier n'y emploie que 15% de ses salariés.

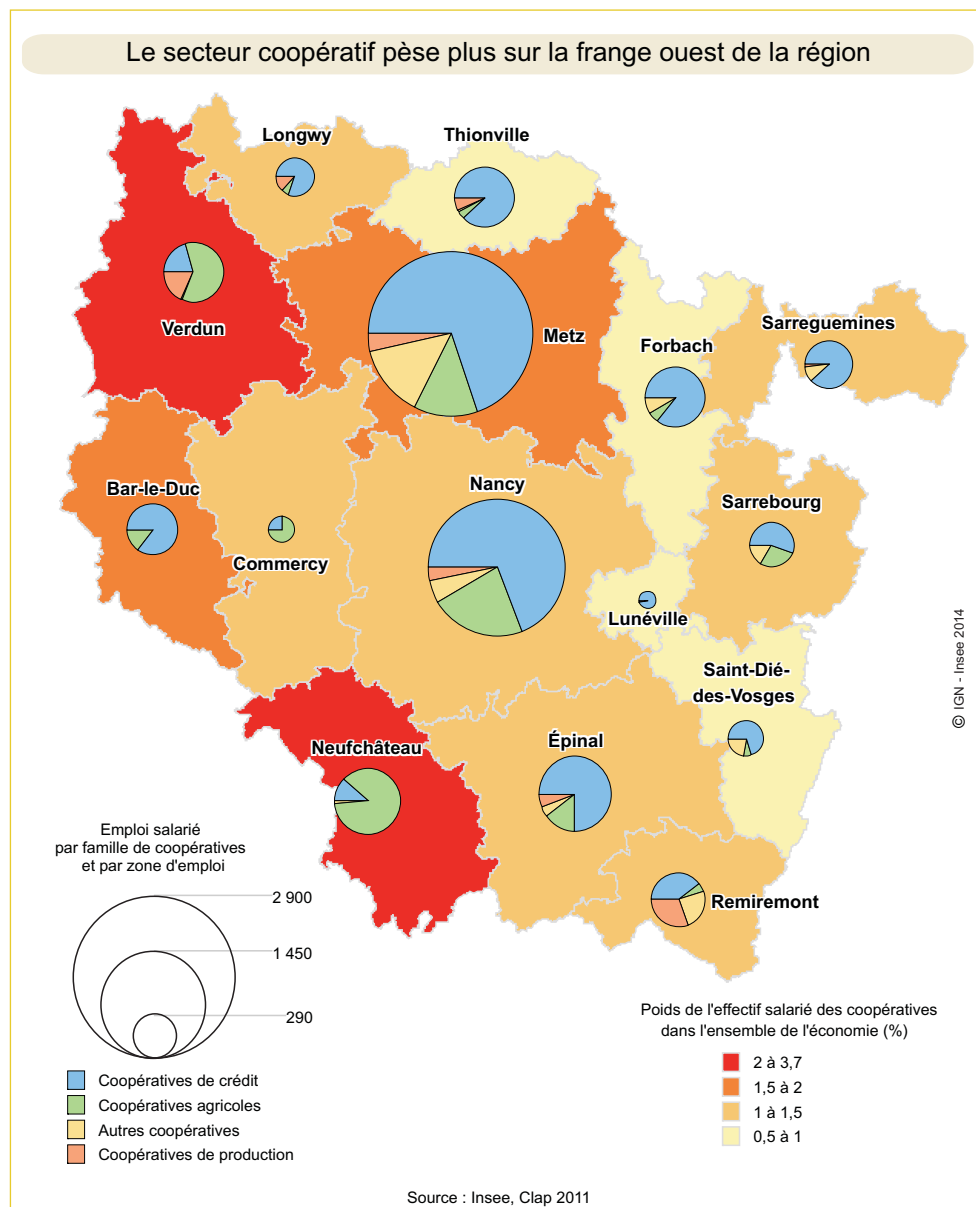
Comme les Champardennais, premiers à venir s'installer en Lorraine, le secteur coopératif s'est propagé en provenant de l'Ouest sur des terres très agricoles de Meuse ou des Basses Vosges. Ces zones se distinguent par un secteur agricole important, à l'origine d'une part élevée des coopératives dans l'emploi.

Dans la zone d'emploi de Neufchâteau est implantée l'UNION LAITIÈRE VITTELLOISE, le deuxième établissement coopératif de Lorraine en termes d'effectif salarié.

Dans la zone d'emploi de Verdun, ce sont surtout l'UNION LAITIÈRE DE LA MEUSE et la forte implantation d'EMC² qui illustrent le poids du secteur.

Les coopératives les plus grosses dans les zones d'emploi de Nancy et Metz

Malgré cet ancrage territorial particulier, les zones d'emploi de Metz et de Nancy concentrent à elles seules plus de la moitié des effectifs salariés des coopératives lorraines. On y trouve des établissements bancaires plus importants, avec 16 salariés en moyenne à Metz et 13 à Nancy contre 10 dans la région. À Metz se trouve notamment le siège de la BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE, le plus gros établissement coopératif de la région par l'effectif. Dans la zone d'emploi de Nancy, la présence d'OPTIVAL (activités de soutien à la production animale) et la forte implantation de la COOPÉRATIVE AGRICOLE DE LORRAINE assurent également un poids important des coopératives agricoles.



Savoir plus :

- Économie sociale : bien implantée en Lorraine, très associative et portée par les services à la personne, Économie Lorraine n°193, décembre 2009.

- Les coopératives champardennaises : plus présentes qu'au niveau national, Insee Flash Champagne-Ardenne n°163, novembre 2012

- L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale, Insee Première n°1390, février 2012

- Panorama de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions, Conseil National des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire, édition 2012

- Panorama sectoriel des entreprises coopératives, Coop FR, édition 2012

Site Internet :
www.insee.fr



Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS

ÉDITORIAUX

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2014

Définitions

Les coopératives constituent un modèle d'entreprise démocratique fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence. Ce sont des sociétés de personnes ayant pour finalité première de rendre des services individuels et collectifs à leurs membres. Elles se différencient des entreprises dites «classiques» par leur gouvernance fondée sur le principe «une personne, une voix» et la double qualité de leurs membres qui sont à la fois associés et clients, producteurs, salariés. L'identité coopérative se fonde sur les sept principes coopératifs énoncés dans la déclaration de l'Alliance coopérative internationale. Les coopératives sont identifiées par la catégorie juridique des entreprises. Elles sont incluses dans le périmètre de l'économie sociale.

On distingue trois familles de coopératives : les coopératives agricoles, les coopératives de crédit et les coopératives de production. Les coopératives agricoles permettent aux agriculteurs de mutualiser le matériel et la collecte, l'achat, le stockage, la transformation et les ventes de produits. Les sociétés coopératives de production (SCOP) sont des entreprises participatives dont les salariés sont les associés majoritaires. Le reste des coopératives est regroupé sous l'appellation «autres coopératives».

Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une agence, un magasin... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Un établissement coopératif est un établissement qui dépend d'une entreprise coopérative.

Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) : système d'information qui fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié et les rémunérations. Il s'appuie sur un référentiel d'entreprises et d'établissements issu du répertoire Sirene et met en cohérence plusieurs sources d'information sur l'emploi : les déclarations annuelles de données sociales (DADS), les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf, les données de la mutualité sociale agricole (MSA) et les fichiers de paye de la fonction publique d'État.